

Image not found or type unknown



Vente à vil prix d'un terrain par une collectivité

Par **rocco61**, le **08/10/2017** à **21:51**

La communauté de communes a cédé à un concessionnaire de tracteurs 5 ha. Elle a construit une route, amené les réseaux, construits un dispositif antibruit très onéreux (100.000 €) ... soit un coût de revient de plus de 600.000 €. Pourtant le terrain n'a été vendu que 250.000 € à cette entreprise privée. C'est donc le contribuable qui va supporter la différence. C'est particulièrement choquant. Est-il possible d'agir juridiquement pour faire annuler ce bradage ?